



Pour tenir compte des difficultés de liaisons résultant de l'itinérance de notre profession,

Merci d'adresser le courrier en double exemplaire :

Mr Daniel CLAEYS –Président – BP N°1 -77130 MAROLLES SUR SEINE [calimero-fluvial@hotmail.fr](mailto:calimero-fluvial@hotmail.fr)

Mr Jacques DELHAY – secrétaire – 1158 Chemin du halage – 59500 DOUAI [ms.esmeralda@proximus.be](mailto:ms.esmeralda@proximus.be)

Mr Andy FOUQUIER - section seine- 77130 MONTEREAU [fouquier.andy@gmail.com](mailto:fouquier.andy@gmail.com)

## Communiqué de Presse de LA GLISSOIRE : La sécheresse en Ile de France...



Barrage de l'Écluse du Coudray (91) Crédit photo : Nicole V.

Chacun de nous est confronté à la sécheresse en cette période où le soleil a décidé de prendre la plus grosse part du gâteau à la pluie.

Certes, l'eau devient rare, et la préserver est le devoir de chacun ; l'arrosage des jardins, des pelouses ou encore le lavage des voitures doit être formellement prohibé, il en va de notre avenir.

***Mais, est-ce que tout le monde sait comment toute cette eau disparaît ?***

La Seine, prend sa source au Plateau de Langres à Saint-Germain-Source-Seine, département de la Côte d'or et se jette dans la Manche à hauteur du méridien du Hode, près du Havre (76) Sur son parcours elle traverse 14 départements dont la Seine et Marne.

Le département de Seine-et-Marne fait partie de la région Île-de-France, dont il constitue la moitié orientale. Sa superficie représentant à elle seule, 49 % de celle de la région, et 60% de sa superficie est réservée à l'agriculture ; Autant dire que l'eau y est nécessaire pour que les récoltes en céréales soient sur le marché Français.

La Seine et Marne, comme 45 autres départements Français, sont en « [Restriction d'eau](#) » à ce jour, 13 Mai 2011. Et pourtant, il existe un moyen de limiter cette « casse ».

Le débit de la Seine est régulée par des barrages, et des écluses par lesquelles les bateaux (ou péniches) passent. Ces écluses et barrages sont exploités et entretenus par [Voies Navigables de France](#) (VNF) et le [Service de la Navigation de la Seine](#) (SNS), et le débit de la Seine doit être surveillé en permanence.

Sur le site de la [DIREN](#) Seine – Normandie, donc du Ministère de l'Écologie, on apprend qu'un tableau de débits minimums existe, pour exemple à Alfortville – Val de Marne -, le débit est surveillé de la sorte :

- Débit inférieur à 64m<sup>3</sup>/s – Vigilance
- Débit inférieur à 48m<sup>3</sup>/s – Alerte
- Débit inférieur à 41m<sup>3</sup>/s – Crise
- Débit inférieur à 36m<sup>3</sup>/s – Seuil de Crise Renforcé

Et bien tout le monde sera sûrement heureux d'apprendre que le débit moyen du 13 Mai 2011 à Alfortville est de 73m<sup>3</sup>/s, soit 9m<sup>3</sup>/s supérieur à l'état de vigilance. Et pourtant, on laisse partir toute cette eau, si précieuse, dans la mer. (Source [EAU SEINE](#))

### **Alors notre question :**

Messieurs les Responsables de [VNF](#) et de [SNS](#), ne pourriez-vous pas prendre des mesures pour que les barrages soient relevés, marouflés, étanchés de façon à retenir un peu l'eau, et ainsi permettre un arrosage agricole et aussi assurer un tirant d'eau nécessaire aux passages des bateaux ?